

# APPEL DU 13 JUIN 2013

## STOCAMINE, POUR UN DESTOCKAGE TOTAL.

Vu le rapport d'expertise du comité de pilotage (COPIL Stocamine), qui soutient que le choix du confinement définitif conduira, suite à l'envoyage inéluctable des galeries à une pollution incontrôlable de la nappe phréatique par la remontée des produits toxiques.

En accord avec les motions votées à l'unanimité par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER) d'Alsace en mars 2011, le Conseil Régional d'Alsace le 27 octobre 2011 et celle du Conseil Général du Haut-Rhin le 17 février 2012, et toutes celles votées dans les communes environnantes,

**Nous, citoyens d'Alsace et riverains de la plus grande nappe phréatiques d'Europe,  
Nous élus locaux, conseillers généraux du Haut-Rhin, conseillers Régionaux d'Alsace,  
Nous parlementaires d'Alsace et parlementaires européens,**

**Conscients** des risques que fait peser le confinement définitif des déchets sur l'environnement et la santé de la population et plus particulièrement sur la qualité des eaux de la nappe d'Alsace,

**Rappelons** l'urgence d'entreprendre les travaux dans les meilleurs délais, compte tenu des phénomènes déjà constatés de fermeture progressive des vides par fluage,

**Exigeons** le déstockage total des déchets par la mise en œuvre immédiate de la réversibilité prévue dans l'arrêté d'autorisation de cette installation classée,

**Sollicitons** Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de faire appliquer l'**Article 5 de la « Charte de l'environnement »** adossée à la Constitution par la [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005](#)

**Article 5.** - *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage*

**Demandons** dans les plus brefs délais, un **MORATOIRE** sur tous les travaux liés au confinement définitif des déchets.

Wittelsheim, le 13 juin 2013